

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 18 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

DÉCISION N° 802/ARM/EMM/MGM

portant changement de port-base de la frégate de défense et d'intervention Amiral Ronarc'h.

Du 08 juillet 2025

DÉCISION N° 802/ARM/EMM/MGM portant changement de port-base de la frégate de défense et d'intervention Amiral Ronarc'h.

Du 08 juillet 2025

NOR A R M B 2 5 5 2 2 8 5 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.2.](#)

Référence de publication :

BOC n°54 du 18/7/2025

Le ministre des armées,

Vu l' [Arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine.](#) ;

Vu l'instruction [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#) ;

Vu la [Décision N° 389/ARM/EMM/PS/ORT du 18 mars 2022 portant création de la formation administrative frégate de défense et d'intervention Amiral Ronarc'h.](#) ;

Vu la [Décision N° 787/ARM/EMM/PS/ORT du 22 juin 2022 portant prise d'armement pour essais de la frégate de défense et d'intervention \(FDI\) « Amiral Ronarc'h ».](#) ;

Vu la décision du 9 octobre 2024 modifiée portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 243 du 12 octobre 2024, texte n° 9) ,

Décide :

Article 1^{er}

Changement de port-base.

À compter du 19 septembre 2025, la frégate de défense et d'intervention (FDI) *Amiral Ronarc'h* est basée à Brest.

Article 2

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François-Xavier POLDERMAN.